



Signataire : Jean-Marc Guinchard

Date de dépôt : 24 août 2026

Question écrite urgente

Dépouiller les femmes de leur suivi médical : pourquoi maintenir la clause du besoin pour les gynécologues à Genève ?

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'Etat,

A Genève, l'application de la clause du besoin restreint fortement l'installation des médecins spécialistes en pratique privée, en se basant sur un calcul rigide des volumes de facturation à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Pourtant, les données de l'office cantonal de la statistique et de la direction générale de la santé (DGS) révèlent une réalité de terrain bien différente : les femmes à Genève consultent leur gynécologue au moins une fois par an. Dans les faits, le gynécologue assume le rôle de médecin de premier recours pour la population féminine, assurant le dépistage, la prévention et le suivi à long terme.

Les actes de dépistage effectués par les gynécologues revêtent une importance primordiale, notamment pour les cancers du sein et du col.

Le Conseil d'Etat a fort heureusement levé la clause du besoin pour trois spécialités de première ligne (médecine interne générale, pédiatrie et pédopsychiatrie) afin de soutenir le réseau de soins. Toutefois, exclure la gynécologie-obstétrique de cet assouplissement est une anomalie. Les modélisations officielles de la DGS mesurent l'offre médicale en équivalents temps plein (ETP) théoriques (souvent calculés sur une base de 55 heures par semaine).

Ces calculs font l'impasse sur la profonde mutation démographique de la profession : la forte féminisation s'accompagne d'un recours accru et légitime au temps partiel. Un médecin « physique » installé ne correspond plus automatiquement à un ETP complet en termes d'heures de consultation disponibles.

De plus, ces statistiques ignorent l'attraction transfrontalière du Grand Genève, où de nombreuses patientes assurées en Suisse recourent aux cabinets genevois face aux déserts médicaux environnants, saturant des listes d'attente déjà critiques.

Les retours directs du terrain confirment la gravité de la situation :

- **Témoignage d'un cabinet de groupe en centre-ville :** *« Notre secrétariat passe ses journées à refuser de nouvelles patientes. Nous devons dire à des femmes enceintes de deux mois ou à des patientes suspectant une endométriose que nous n'avons aucun rendez-vous à leur offrir avant seize semaines. »*
- **Témoignage d'une gynécologue installée depuis 15 ans :** *« Les autorités estiment le marché saturé en comptant les têtes, mais la réalité est que la jeune génération de praticiennes privilégie un taux à 60% ou 80% pour concilier vie de famille et vie professionnelle. A nombre de gynécologues égal, le volume de consultations réelles a fondu, et ce sont les patientes qui souffrent de cette situation. »*
- **Témoignage d'une patiente genevoise de 34 ans :** *« Suite au départ à la retraite de mon gynécologue, j'ai appelé six cabinets différents. Aucun ne prend de nouvelles patientes. On m'a conseillé de me tourner vers les urgences des HUG en cas de problème aigu, alors que je cherche juste un suivi annuel préventif standard. »*

Au vu de l'urgence sanitaire et des difficultés croissantes d'accès aux soins pour les Genevoises, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. *Le Conseil d'Etat est-il conscient que les délais pour obtenir un simple rendez-vous de contrôle chez un gynécologue dépassent désormais fréquemment les trois mois à Genève et que de nombreux cabinets ferment leurs listes aux nouvelles patientes ?*
2. *Le Conseil d'Etat entend-il réévaluer sa position et assouplir la clause du besoin pour la gynécologie-obstétrique, au même titre que les autres spécialités de premier recours libérées fin 2023 ?*
3. *Sur quels critères et modèles de calcul précis la DGS s'appuie-t-elle pour maintenir cet obstacle à l'installation, alors que la baisse du temps de travail global (généralisation du temps partiel) et la croissance démographique réelle créent une pénurie de plages horaires disponibles ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de sa prompte et obligeante réponse.